

Image not found or type unknown



## ETAT DES LIEUX DE SORTIE

Par **DESTINY**, le **18/03/2019** à **15:11**

bonjour , doit on en parler a notre proprietaire que nous sommes au courant que du fait qu'elle nous a pas presenter l etat des lieux de sortie non signer que nous sommes en droit de refuser l arrangement pour la caution? car elle n est pas au courant que je me suis renseigné aupres de vous ET QUE NOUS sommes MAINTENANT en droit quelle a jusqu a la fin du mois pour nous rendre notre caution.doit on le lui dire ? et que peut elle faire contre nous des l annoNce QUELS SON SES DROIT? MERCI POUR VOTRE REPONSE